

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE

Les résultats du compte administratif 2018 sont conformes à ceux du compte de gestion du payeur départemental.

L'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement réel de :

17 959 092,65 €

avec un taux de réalisation (sections d'investissement et de fonctionnement confondues et hors crédits et opérations de refinancement de dette) de :

* 89,10 % pour les recettes (92,82 % en 2017),

* 84,95% pour les dépenses (85,41 % en 2017).

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail 2018 de l'exécution du budget principal :

RÉSULTATS 2018 DÉFINITIFS HORS RESTES A RÉALISER :

La balance de clôture des comptes 2018 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2017	45 823 251,76 €	55 273 538,18 €	-9 450 286,42 €
Mouvements d'ordre	23 308 855,30 €	9 456 380,83 €	13 852 474,47 €
Total investissement	69 132 107,06 €	64 729 919,01 €	4 402 188,05 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2017	312 127 827,81 €	259 828 285,39 €	52 299 542,42 €
Mouvements d'ordre	9 343 360,19 €	23 195 834,66 €	-13 852 474,47 €
Total fonctionnement	321 471 188,00 €	283 024 120,05 €	38 447 067,95 €
TOTAL	390 603 295,06 €	347 754 039,06 €	42 849 256,00 €

Excédent global de clôture 2018 hors reports : + 42 849 256,00 €
 (rappel 2017 : + 41 598 998,82 €)

CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **357 951 079 57 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- **Fonctionnement : 312 127 827,81 €**
soit un taux de réalisation de 101,63 % (101,01 % en 2017),
- **Investissement : 45 823 251,76 €** soit un taux de réalisation de 91,71 %.

Le taux de réalisation était de 94,59 % en 2017.

A – LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

312 127 827,81 €

NATURE	CA 2017	Crédits votés 2018	CA 2018
FISCALITÉ DIRECTE			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	72 465 704 €	74 049 517 €	74 238 597,00 €
Rôles supplémentaires.....	46 429 €	214 450 €	640 804,00 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	9 700 759 €	9 940 718 €	9 940 718,00 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 672 894 €	4 719 663 €	4 772 114,00 €
Rôles supplémentaires des IFER.....	33 053 €	0 €	0,00 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)....	6 134 357 €	6 134 357 €	6 134 357,00 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	891 594 €	579 330 €	579 330,00 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti).....	6 506 234 €	6 336 100 €	6 336 100,00 €
Attribution compensation CVAE.....	9 301 635 €	0 €	0,00 €
Sous-total fiscalité directe	109 752 659 €	101 974 135 €	102 642 020,00 €
IMPÔTS INDIRECTS			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	29 480 731 €	27 000 000 €	29 755 098,33 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	181 649 €	170 000 €	221 864,18 €
Taxe départementale ENS.....	44 178 €	55 000 €	77 182,00 €
Taxe pour CAUE.....	371 126 €	450 000 €	463 058,97 €
Fonds de péréquation DMTO.....	4 057 437 €	4 107 493 €	4 107 493,00 €
Fonds de solidarité DMTO.....	2 692 037 €	1 337 735 €	1 337 735,00 €
Taxe d'aménagement.....	2 328 960 €	2 200 000 €	2 903 720,85 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	35 944 683 €	35 500 000 €	36 935 324,03 €
Taxe sur l'électricité (TDCFE).....	3 222 783 €	3 100 000 €	3 424 509,69 €
T.I.C.P.E.....	2 954 766 €	2 900 000 €	2 912 138,71 €
Autres.....	34 €	0 €	26,00 €
Sous-total fiscalité indirecte	81 278 384 €	76 820 228 €	82 138 150,76 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

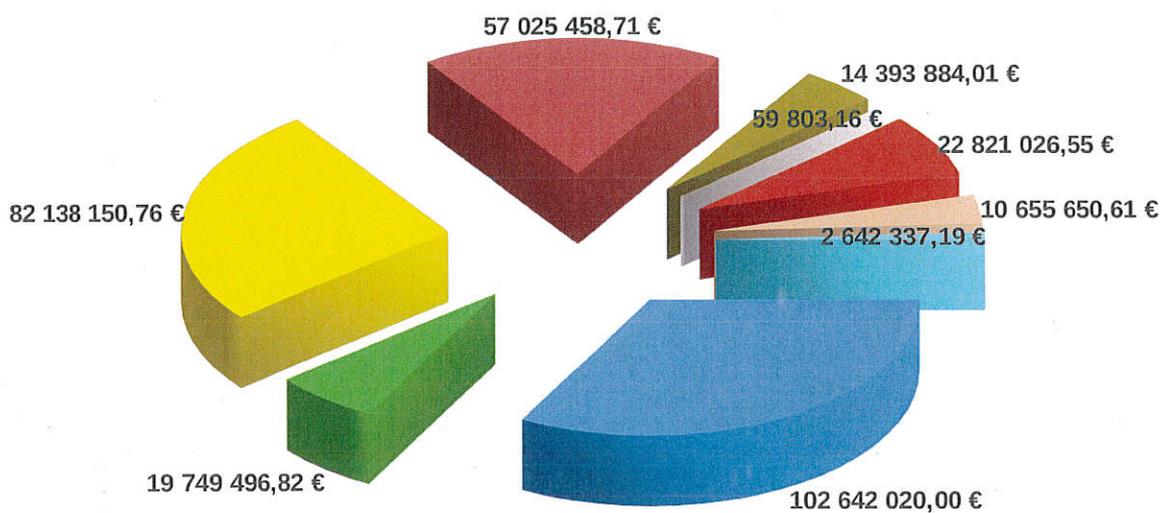
Affiché le 1^{er} JUL. 2019

ID : 082-228200010-20190626-CD20190626_9-DE

NATURE	CA 2017	Credits votes 2018	CA 2018
DOTATIONS			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	39 843 362 €	40 151 649 €	40 151 649,00 €
FCTVA.....	268 240 €	250 000 €	290 325,98 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594 €	1 652 594 €	1 652 594,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 079 361 €	7 061 048 €	7 061 048,00 €
Allocations compensatrices.....	2 392 285 €	2 387 223 €	2 387 223,00 €
Sous-total dotations État	51 235 842 €	51 502 514 €	51 542 839,98 €
Prestation Compensation Handicap.....	2 787 715 €	2 775 394 €	2 823 617,68 €
M.D.P.H.....	403 593 €	407 748 €	407 748,00 €
Participations.....	2 080 582 €	1 410 455 €	1 372 006,69 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	773 458 €	750 000 €	879 246,36 €
Total dotations	57 281 190 €	56 846 111 €	57 025 458,71 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles.....	867 265 €	930 700 €	1 004 621,09 €
Recouvrements divers.....	12 672 039 €	13 059 246 €	13 389 262,92 €
Sous-total autres produits	13 539 304 €	13 989 946 €	14 393 884,01 €
ATTÉNUATION DE CHARGES			
Remboursement indemnités journalières.....	27 054 €	38 000 €	59 803,16 €
RMI/RSA			
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P.).....	17 180 812 €	17 180 812 €	17 180 812,00 €
T.I.C.P.E (RSA majoré).....	3 270 299 €	3 270 298 €	3 270 298,60 €
F.M.D.I.....	1 649 463 €	1 600 000 €	1 753 495,00 €
Autres produits RMI/RSA (indus, FSE...).....	1 421 936 €	1 982 131 €	616 420,95 €
Sous-total RMI/RSA	23 522 509 €	24 033 241 €	22 821 026,55 €
APA			
Dotation C.N.S.A.....	12 574 010 €	10 440 309 €	10 215 145,13 €
Indus.....	536 124 €	404 094 €	440 505,48 €
Sous-total APA	13 110 134 €	10 844 403 €	10 655 650,61 €
AUTRES RECETTES			
Produits des services du domaine.....	2 581 067 €	2 124 020 €	1 708 136,63 €
Produits financiers (parts sociales du Crédit Agricole).....	400 430 €	400 435 €	400 429,73 €
Produits exceptionnels.....	2 025 175 €	301 410 €	533 770,83 €
Sous-total autres recettes	5 006 672 €	2 825 865 €	2 642 337,19 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	12 932 201 €	19 749 497 €	19 749 496,82 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	316 450 107 €	307 121 426 €	312 127 827,81 €
Opérations d'ordre	22 940 387 €	9 359 650 €	9 343 360,19 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	339 390 494 €	316 481 076 €	321 471 188,00 €

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

312 127 827,81€



32,88%	Fiscalité directe	102 642 020,00 €
6,33%	Excédent 2017 reporté	19 749 496,82 €
26,32%	Fiscalité indirecte	82 138 150,76 €
18,27%	Dotations	57 025 458,71 €
4,61%	Autre produits de gestion	14 393 884,01 €
0,02%	Atténuation de charges	59 803,16 €
7,31%	RSA	22 821 026,55 €
3,41%	APA	10 655 650,61 €
0,85%	Autres recettes	2 642 337,19 €

Les recettes de fonctionnement 2018 (312,13 M€) sont en diminution en volume par rapport à 2017 (316,45 M€). Hors report N-1, c'est à dire simplement les recettes de l'année, les recettes 2018 sont inférieures de 11,1 M€ par rapport à celles de 2017.

Dans les grandes lignes, la part de CVAE transférée à la Région pour financer les transports représente 9,3 M€ ce qui constitue la plus importante variation négative. Cette diminution de CVAE est légèrement compensée par la dynamique des bases de foncier bâti pour 1,8 M€.

Autre variation négative dans le volet impôts indirects : le fonds de solidarité DMTO qui perd 1,4 M€ tandis que la TSCA augmente de 1 M€.

Concernant le financement des AIS, on constate une baisse de plus de 2 M€, en particulier sur l'APA. A noter également en 2018, la disparition du fonds d'urgence (1,2 M€).

1°) La fiscalité directe : 102 642 020 €

La diminution atteint 6,5 % par rapport à 2017. Dans le détail :

a) Les impôts locaux

L'évolution des bases réelles de la taxe sur le foncier bâti a connu en 2018 une **progression de 2,28 %** par rapport à 2017 soit un montant de 256 140 374 € contre 250 416 508 € en 2017.

Avec un taux constant depuis 2012 de 28,93 %, le produit de la taxe sur le foncier bâti encaissé en 2018 s'élève à **74 238 597 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires de **640 804 €**.

Depuis 2011, suite à la réforme de la fiscalité locale, il est attribué aux départements une part de CVAE et du produit des IFR. En 2017, nous avons encaissé une part de CVAE **qui est passée de 48,5 % à 23,5 % suite au transfert de la compétence transport à la Région**. En 2018, nous avons perçu **9 940 718 €** au titre de la CVAE, en progression de 2,47 % par rapport à 2017 et un montant de **4 772 114 €** au titre des IFR (+2,11 % entre 2017 et 2018).

b) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

En 2018, nous avons perçu un montant de **6 134 357 €**, identique depuis 2013 puisque figé.

c) Le fonds de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif depuis 2013.

Avec **579 330 €** encaissés en 2018, le fonds diminue de **35 %** par rapport à 2017 (891 594 €).

d) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du Foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (932,5 M€ en 2017) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH.

A ce titre, nous avons perçu **6 336 100 €** en 2018, en diminution de 170 134 € par rapport à l'année précédente.

2°) Les impôts indirects : 82 138 150,76 €

L'augmentation de 1,05 % du produit des impôts indirects par rapport à 2017 masque de fortes variations dans ce chapitre. Dans le détail :

- + 275 000 € pour les droits de mutation
- + 92 000 € pour la part CAUE
- 1,35 M€ pour le fonds de solidarité DMTO
- + 575 000 € pour la taxe d'aménagement
- + 1 M€ pour la TSCA
- + 200 000 € pour la taxe sur l'électricité

a) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Le marché des transactions immobilières, en 2018, a été porté par des taux bancaires encore très faibles, ce qui a généré un volume de droits de mutation perçu en augmentation de 0,9 % après une année 2017 déjà très favorable. Il s'élève en 2018 à **29 755 098,33 €**.

En 2018, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à **221 864,18 €** (181 648,68 € en 2017).

b) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S., la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

En 2018, les encaissements ont été les suivants :

- **463 058,97 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE,
- **77 182 €** au titre de la taxe pour les Espaces Naturels Sensibles,
- **2 903 720,85 €** pour la taxe d'aménagement.

L'ensemble de ces taxes augmente de 25,49 % par rapport à 2017.

c) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2018, l'État nous a versé une somme de **4 107 493 €**, soit +1,2 % par rapport à 2017 (4 057 437 €).

d) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2018, nous avons perçu **1 337 735 € en baisse de 50 % par rapport à 2017**.

e) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Diverses lois de finances ont prévu d'affecter une part de TSCA en compensation de charges supplémentaires transférées aux départements ou de réformes fiscales.

Pour 2018, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **36 935 324,03 €** en progression de 2,75 % par rapport à 2017, soit près d'un million d'euros supplémentaires.

f) La taxe d'électricité

Le produit encaissé en 2018 représente **3 424 509,69 €**, en hausse de 6,26 % par rapport à l'année précédente.

g) La T.I.C.P.E

Prévue depuis 2004 en loi de finances pour compenser la décentralisation du RMI/RMA, elle s'est élevée à **2 912 138,71 €** au titre de l'année 2018, en diminution de 1,44 % par rapport à 2017.

h) Divers

Il s'agit d'un reversement de taxe pour **26 €**.

PEREQUATION HORIZONTALE 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds DMTO - prélèvement	0	-1 866 830	0	0	0
Fonds DMTO - versement	1 653 534	1 559 343	3 689 546	4 057 437	4 107 493
Fonds DMTO - solde	1 653 534	-307 487	3 689 546	4 057 437	4 107 493
Fonds CVAE - prélèvement	0	0	0	0	0
Fonds CVAE - versement	593 772	831 544	835 304	891 594	579 330
Fonds CVAE - solde	593 772	831 544	835 304	891 594	579 330
FSD - prélèvement	-1 595 687	-1 370 040	1 749 926	1 804 513	-2 104 289
FSD versement	6 219 471	5 431 407	3 194 274	2 692 037	1 337 735
FSD solde	4 623 784	4 061 367	1 444 348	887 524	-766 554
Total péréquation horizontale	6 871 090	4 585 424	5 969 198	5 836 555	3 920 269

3°) Les dotations : **57 025 458,71 €**

Le montant est quasi stable par rapport à 2017 (-256 K€).

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **40 151 649 €**

Depuis 2015 où l'architecture a été modifiée et résulte de l'agrégation des anciennes composantes, elle se calcule à partir de la dotation forfaitaire N-1, de la part dynamique de la population et d'un écrêtement péréqué. Le dispositif de contribution au redressement des finances publiques n'a pas été reconduit en 2018.

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire (24 439 211 €) qui comprend :

- La dotation 2017, soit 24 453 898 €

- majorée de la part dynamique de population, soit 199 119 € (soit 74,02€ par habitant, montant inchangé depuis 2015) et

- minorée de l'écrêtement, soit 213 806 €. L'article ~~L 5554-5~~ du ~~CGCT~~ prévoit que le montant composé de la dotation forfaitaire notifiée l'année précédente et de la part dynamique de la population fait l'objet d'un écrêtement, calculé en fonction du potentiel financier. Sont donc écrêtés les départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements, avec un plafonnement à 5 % de leur dotation forfaitaire notifiée en n-1. Cet écrêtement a concerné 50 % départements en 2018.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2018, son montant a été ramené à **7 597 488 €**.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

- o la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,
- o la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

A ce titre, le département a perçu **8 114 950 € en 2018**, en hausse de 322 974 €.

b) Le FCTVA de fonctionnement

Nouveau dispositif d'éligibilité au FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement (entretien bâtiment et voirie) mis en place en 2017, il nous a permis d'encaisser **290 325,98 €**.

c) La dotation générale de décentralisation (DGD)

Depuis 2009, elle est figée à **1 642 594 €** en base, complétée par une partie variable. Pour 2018, cette dernière s'est élevée à 10 000 €.

d) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCKTP)

En 2018, nous avons perçu **7 061 048 €**, en baisse de 0,25% par rapport à 2017 (7 079 361 €).

e) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au Département au moyen de l'état fiscal 1253 de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations a représenté, pour 2018, **2 387 223 €**, en baisse de 0,2 % par rapport à 2017.

f) La participation de l'État au financement de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

A compter du 1er janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la prestation de compensation du handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'état verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- prestation de compensation du handicap..... : **2 823 617,68 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées.. : **407 748 €**

Concernant la PCH, le taux de couverture prévu à 100 % en 2006 est de 33 % en 2018 avec un montant de dépenses de 7,2 M€.

g) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Les participations d'un montant total de **1 372 006,69 €** concernent des recettes encaissées pour les emplois d'avenir (77 798,17 €) et des subventions et participations (1 294 208,52 €).

Le compte 74881 concerne le recouvrement du FAIRTI (recettes provenant de la restauration dans les collèges). Au titre de 2018, un montant de **879 246,36 €** a été encaissé, en augmentation de 13,6 % par rapport à 2017.

4°) Les autres produits de gestion courante : 14 393 884,01 €

a) Les revenus des immeubles

Le montant encaissé en 2018 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **1 004 621,09 €** dont 768 820,10 € concernant les loyers perçus pour les gendarmeries.

b) Les recouvrements divers

Il s'agit de participations d'autres collectivités aux dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des placements et frais de séjours en établissements spécialisés, foyers occupationnels ou maisons de retraite. En 2018, nous avons encaissé **13 389 262,92 €** dont 5 916 593,49 € au titre du placement en maisons de retraite soit 44,19 % du montant des recouvrements divers.

5°) Les atténuations de charges : 59 803,16 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM et autres validations de services.

6°) Le RMI/RSA : 22 821 026,55 €

Ces recettes se composent de :

a) la participation de l'État au financement du RSA : 22,2 M€

Le taux de couverture des dépenses nettes (hors contrats, FMDI inclus) approchait les 100 % en 2004. Il est de 57,6 % en 2018 pour un montant de dépenses de 38,8 M€.

1) l'attribution d'une part de la TICPE

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

2) le versement de la part représentative de l'allocation de parent isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2018, nous avons encaissé **3 270 298,6 €**, montant identique à 2014.

3) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€ au niveau national, il a représenté en 2018 un montant de **1 753 495 €** pour notre collectivité, en hausse de 6,3% par rapport à 2017.

b) Les autres produits RMI/RSA : 616 420,95 €

Ce sont les recettes liées aux indus et amendes, au FAPI (fonds d'appui aux politiques d'insertion) ou encore aux recettes exceptionnelles.

PEREQUATION VERTICALE 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF - Dotation forfaitaire (M€)	33 455 676	30 474 789	27 529 993	24 453 898	24 439 211
DGF - Dotation de compensation	7 750 102	7 750 102	7 750 102	7 597 488	7 597 488
DGF - DFM	7 791 976	7 791 976	7 791 976	7 791 976	8 114 950
DGF - total	48 997 754	46 016 867	43 072 071	39 843 362	40 151 649
DCRTP	7 909 921	7 909 921	7 909 921	7 079 361	7 061 048
DCP	6 527 162	6 504 165	6 576 808	6 506 234	6 336 100
FMDI	2 092 464	1 929 951	1 883 381	1 649 463	1 753 495
Total péréquation verticale	65 527 301	62 360 904	59 442 181	55 078 420	55 302 292

7°) L'APA : 10 655 650,61€

a) La participation de l'État au financement de l'APA :
10 215 145,13 € pour un montant de dépenses de 29 489 959,30 €.

Le taux de couverture des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 35 % en 2018.

b) Le recouvrement des indus de l'APA et divers: 437 021,97 €

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 435 000 € et 620 000 €.

8°) Les autres recettes (Chapitres 70, 76 et 77) : 2 042 557,19 €

a) Les recettes des produits des services du domaine : 1,7 M€

Les principales sont :

- occupation du domaine public (217 351 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (208 688 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (956 825 €).

b) Les produits financiers : 0,4 M€

Il s'agit principalement du fonds de soutien versé par l'Etat pour la sortie des emprunts structurés pour un montant de 400 425,79 €.

c) Les produits exceptionnels : 0,53 M€

Les recettes exceptionnelles ont représenté un montant de 25 176 € pour les cessions de patrimoine ou les remboursements de sinistres concernant la voirie pour un montant de 179 524 €, pour ne citer que les plus représentatives.

9°) L'excédent 2017 reporté : 19 749 496,82 €

Il s'agit simplement de constater la reprise de l'excédent 2017.

10°) Les opérations d'ordre : 9 343 360,19 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférables, les moins values sur cession, la neutralisation des amortissements ou encore la valorisation des travaux en régie.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le **1 JUIL. 2019**

ID : 082-228200010-20190626-CD20190626_9-DE

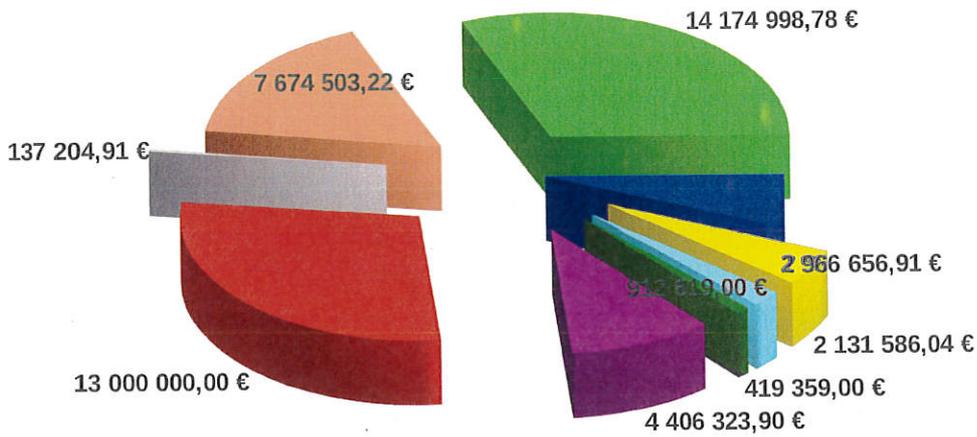
B - LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

45 823 251,76 €

NATURE	CA 2017	Crédits votés 2018	CA 2018
F.C.T.V.A.....	3 332 514,82 €	2 800 000,00 €	2 966 656,91 €
D.G.E part rurale.....	2 325 777,64 €	1 741 741,00 €	2 131 586,04 €
D.D.E.C.....	912 619,00 €	912 619,00 €	912 619,00 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	419 312,00 €	400 000,00 €	419 359,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	3 760 399,72 €	7 365 593,00 €	4 406 323,90 €
Recouvrements divers (204+23+27+024+45).....	329 637,58 €	1 893 884,00 €	137 204,91 €
Emprunts.....	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €	13 000 000,00 €
Refinancement dette.....	47 142 408,46 €	0,00 €	0,00 €
Couverture du besoin de financement.....	15 639 159,85 €	14 174 998,78 €	14 174 998,78 €
Excédent d'investissement reporté N-1	940 884,15 €	7 674 503,22 €	7 674 503,22 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	87 802 713,22 €	49 963 339,00 €	45 823 251,76 €
Opérations d'ordre.....	27 828 012,57 €	52 437 602,00 €	23 308 855,30 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 630 725,77 €	102 400 941,00 €	69 132 107,06 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

45 823 251,76 €



6,47%	F.C.I.V.A.	2 966 656,91 €
4,65%	D.G.E part rurale	2 131 586,04 €
1,99%	D.D.E.C.	912 619,00 €
0,92%	Produit amendes radars auto.	419 359,00 €
9,62%	Subventions et participations	4 406 323,90 €
28,37%	Emprunts	13 000 000,00 €
0,30%	Divers	137 204,91 €
16,75%	Excédent reporté 2017	7 674 503,22 €
30,93%	Couverture du besoin de fin.	14 174 998,78 €

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A. : 2 900 030,91 €

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement inscrites au Compte Administratif 2017 et du taux de 16,404 %, le F.C.T.V.A. pour 2018 a été calculé sur une base éligible retenue de 18 084 960 €.

2°) Dotation Globale d'Équipement : 2 131 586,04 €

En 2018, nous avons encaissé **989 782,82 €** au titre des restes à réaliser 2017 et **1 138 879,22 €** au titre de l'année 2018. La part aménagement foncier a représenté **2 924 €** pour 2018.

3°) La D.D.E.C. : 912 619 €

En 2008, l'État a figé cette dotation à **912 619 €**.

4°) Produit des amendes de radars automatiques : 419 359 €

Instituée en 2008, cette dotation de l'État est répartie en fonction de la longueur de la voirie départementale multipliée par la valeur du point (166,2430 € pour 2018), cette valeur de point étant déterminée par le montant de l'enveloppe à répartir nationalement divisé par la longueur totale de la voirie.

Elle s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 419 312 € en 2017 et 419 359 € en 2018.

5°) Subventions et participations : 4 406 323,90 €

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental et le logement. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Collèges et gymnases.....	766 996,71 €
- Aide au logement.....	3 186 551,00 €
- Divers.....	6 382,50 €
- Voirie.....	446 393,69 €
	<hr/>
	4 406 323,90 €

6°) Recouvrements divers : 137 204,91 €

Cette rubrique concerne :

- les remboursements sur travaux départementaux aux chapitres 20, 204, 21 et 23 pour 19 039,95 €
- les prêts au personnel au chapitre 27 pour 91 742,50 €
- les travaux pour compte de tiers pour 26 422,46 €

7°) Emprunts : 13 000 000 €

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €** pour 2018 et a été mobilisé auprès :

- un emprunt de 13 000 000 € auprès de la Banque Postale, à taux fixe à 1,55%, semestriel, pour une durée de 20 ans.

8°) La couverture du besoin de financement : 14 174 998,78 €

Il s'agit de l'affectation du résultat 2017 permettant de couvrir le besoin de financement résiduel de la section d'investissement.

9°) Opérations d'ordre : 23 308 855,30 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement retracent essentiellement les amortissements (23 195 834,66 €) et le transfert patrimonial des frais d'études suivis de réalisation.

CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **315 101 823,57 €**, hors mouvements d'ordre, se répartissent comme suit :

- Fonctionnement : **259 828 285,39 €**
soit un taux de réalisation de 96,26 % (96,22 % en 2017),
- Investissement : **55 273 538,18 €**
soit un taux de réalisation de 54,71 %. Le taux de réalisation était de 54,49 % en 2017.

A- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

259 828 285,39 €

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	CA 2017	Crédits votés 2018	CA 2018
Chapitre 011 : Charges à caractère général	26 540 073,09 €	17 103 096 €	15 682 451,90 €
dont transports scolaires	12 781 667,70 €	1 828 600 €	1 758 892,38 €
voirie	2 592 514,62 €	2 879 400 €	2 798 905,60 €
fluides	1 457 130,65 €	1 542 950 €	1 581 236,70 €
fournitures et alimentation	1 376 065,82 €	1 428 379 €	1 274 953,74 €
locations et crédit-bail	1 274 926,97 €	1 118 019 €	1 051 524,19 €
entretien et maintenance	1 595 252,79 €	1 729 868 €	1 507 314,42 €
frais de déplacement	782 097,00 €	801 640 €	769 902,45 €
téléphone et affranchissement	734 223,00 €	837 800 €	797 875,25 €
Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA	63 809 365,46 €	65 801 720 €	64 092 331,57 €
dont assistants familiaux	12 865 589,52 €	14 310 000 €	14 201 193,74 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 804 561,00 €	2 801 619 €	2 782 254,16 €
Chapitres 015+017 :RMI + RSA (sauf personnel)	39 996 464,69 €	42 866 771 €	41 381 324,76 €
dont allocations et contrats	38 730 236,00 €	37 446 250 €	40 184 494,88 €
Chapitre 016 : APA	28 406 525,75 €	29 595 953 €	29 489 959,30 €
dont allocations APA	28 387 911,00 €	29 581 000 €	29 476 182,61 €

Dépenses de gestion	CA 2017	Crédits votes 2018	CA 2018
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	93 956 118,28 €	99 784 484 €	98 261 413,54 €
dont PCH	6 697 122,50 €	7 212 000 €	7 220 566,23 €
allocations sociales (hors PCH)	3 346 591,00 €	3 332 747 €	3 214 464,24 €
frais de séjour et d'hébergement	53 061 418,00 €	55 305 565 €	55 181 158,26 €
dotations collèges	4 318 071,09 €	4 479 094 €	4 477 220,29 €
participations budgets annexes	5 071 568,31 €	5 083 886 €	4 883 753,98 €
participations SDIS	7 737 317,00 €	8 056 307 €	8 056 307,00 €
subventions de fonctionnement	6 960 812,48 €	7 353 250 €	6 761 413,64 €
Chapitre 66 : Charges financières	7 174 975,52 €	6 880 900 €	6 745 494,32 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	885 748,80 €	865 900 €	865 899,60 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 317 829,28 €	1 302 000 €	1 293 055,84 €
dont subventions exceptionnelles	1 306 005,00 €	1 177 950 €	1 172 049,20 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	375 140,00 €	100 000 €	100 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €	3 684 179 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	263 381 053,07 €	269 920 722 €	259 828 285,39 €
Opérations d'ordre	42 084 945,30 €	46 560 354 €	23 195 834,66 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	305 465 998,37 €	316 481 076 €	283 024 120,05 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 259,8 M€ et sont en diminution de **1,35 % par rapport à 2017** (263,3 M€).

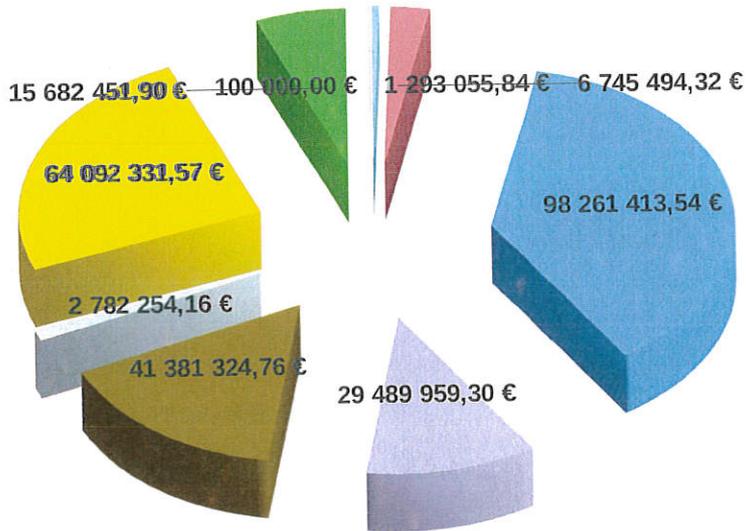
Cette baisse est une baisse faciale due au transfert des transports à la Région. Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- Les charges à caractère général baissent de près de 11 M€ due aux transports
- Les atténuations de produits augmentent de 1 M€ : cette augmentation est due pour partie à l'augmentation du prélèvement du fonds de solidarité DMTO (+300 K€), au changement d'imputation du reversement CAUE (+ 460 K€) et au complément de reversement de l'attribution de compensation versé à la Région (+200 K).
- Les dépenses RSA : +1,4 M€
- Les dépenses APA : + 1 M€
- Les dépenses PCH : + 500 K€
- Les dépenses de séjour et d'hébergement : + 2,1 M€

Enfin, les dépenses financières diminuent de plus de 400 K€.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

259 828 285,39 €



6,04%	Charges à caractère général	15 682 451,90 €
24,66%	Charges de personnel	64 092 331,57 €
1,07%	Atténuation de produits	2 782 254,16 €
15,93%	RSA	41 381 324,76 €
11,35%	APA	29 489 959,30 €
37,81%	Autres dépenses de gestion courante	98 261 413,54 €
2,60%	Charges financières	6 745 494,32 €
0,50%	Charges exceptionnelles	1 293 055,84 €
0,04%	Dotations aux provisions	100 000,00 €

1°) Les charges à caractère général : 15 682 451,90 €

Avec un taux de réalisation de 91,7 %, les charges à caractère général sont **stables** par rapport à 2017 (+165 155 €) une fois la dépense transport neutralisée, montrant la poursuite des efforts réalisés par la structure.

Les dépenses allouées à la voirie progressent de presque 8 %, les fluides et carburants de 8,5 %, malgré une baisse des volumes consommés.

En revanche, on constate une évolution favorable sur les autres postes, les locations poursuivent leur baisse avec -17,5 %, ainsi que le poste alimentation réduit de 7,3 % et les frais de déplacement (-1,5%).

Les dépenses d'entretien et maintenance, hors voirie, diminuent de 5,5 %.

S'agissant des **autres charges à caractère général** d'un montant de 4,1 millions d'euros en 2018, elles se répartissent principalement ainsi :

- assurances : 389 717 € (401 077 € en 2017),
- contrats de prestations de services, études, documentation générale, abonnements, versements à des organismes de formation : 741 284 € (699 215 € en 2017),
- frais d'expertise, missions d'assistance, indemnités et honoraires divers : 289 767,83 € (254 265 € en 2017),
- publications et relations publiques : 1 014 804,38 € (1 099 915 € en 2017) dépenses en diminution de presque 8 % dont les montants les plus importants financent les activités gérées par l'ADT (près de 277 K€), les dépenses de communication (261 K€) ou encore l'espace publicitaire pour l'USM (107 K€).
- frais de déplacement des assistants familiaux et transports de biens : 465 591,89 € (444 123 € en 2017),
- taxes foncières, services bancaires : 132 390 € (246 241 € en 2017),
- divers (cotisations, frais de gardiennage, remboursement aux autres départements, activités centres de vacances, ...) : 559 520,43 € (654 761 € en 2017).

2°) Les charges de personnel : 64 092 331,57 €

Les charges de personnel (chapitre 012 et le personnel inclus dans le RSA) augmentent globalement de 0,44 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 10,38 %, la dépense concernant le personnel départemental diminue de 2,06 % entre 2017 et 2018 avec, entre autre, l'équivalent de 13 agents en moins par rapport à 2017 suite au transfert de la compétence transport.

3°) Les atténuations de produits : 2 782 254,16 €

Le chapitre 014 « atténuation de produits » enregistre cette année le reversement du fonds de solidarité qui s'est élevé à 2 104 289 €, mais aussi le reversement de la part CAUE ainsi que le reversement de l'attribution de compensation à la Région.

4°) Les restes à charges 2018 : APA, RSA, PCH

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	29 489 959 €	10 215 145 €	-19 274 814 €
PCH	7 220 566 €	2 823 618 €	-4 396 948 €
RSA	41 381 325 €	22 204 606 €	-19 176 719 €
TOTAL	78 091 850 €	35 243 369 €	-42 848 481 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Couverture initiale
APA	33 %	41 %	44 %	35 %	50 %
PCH	55 %	41 %	42 %	39 %	100 %
RSA	42 %	58 %	55 %	54 %	100 %
TOTAL	46 %	50 %	50 %	45 %	

En 2018, on observe pour l'APA une augmentation des dépenses de plus de 1M€ alors que les recettes encaissées diminuent de 2,4 M€. Ainsi le reste à charge progresse de plus de 3,5 M€ par rapport à 2017.

Le reste à charge de la PCH progresse lui aussi de 500 K€ (4,4 M€ en 2018 contre 3,9 M€ en 2017).

Le reste à charge du RSA augmente de 1,3 M€ par rapport à 2017 suite à la hausse des dépenses (1,4 M€).

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité est passée de **37,638 M€ en 2017** soit 145,49 €/habitant à **42,848 M€ en 2018** soit 163,88 €/habitant, ce qui ramène le taux de couverture à 45 % en 2018.

5°) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

98 261 413,54 € dont PCH : 7 220 566,33 €

Parmi les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors PCH vue ci-dessus), on relève quelques variations :

a) Les charges d'aide sociale (hors PCH) : 60 786 130,96 €

- **les actions de prévention médico-sociale : 79 646 €** en augmentation de 2,6 % par rapport à 2017 (77 613 € en 2017).
- **l'aide sociale à l'enfance** : l'accueil des enfants placés en établissements représente 12 785 089,97 € (12 111 943 € en 2017), 1 485 552,55 € sont versés au titre des allocations (1 557 778 € en 2017). Les autres charges diverses s'élèvent à 675 401,53 € (662 628 € en 2017). Les dépenses totales de l'aide sociale à l'enfance sont de **14 946 044,05 €** en progression de 4,28 % par rapport à 2017 (14 332 350 €).
- **la prise en charge des personnes handicapées : 33 946 762,19 €** en augmentation de 10,8 % par rapport à 2017 (30 635 770 €). Les frais de séjour et d'hébergement s'élèvent à 31 163 878,73 € (27 795 336 € en 2017).

Les contributions au budget de la MDPH représentent 407 748 € en 2018 (403 593 € en 2017).

- **l'aide aux personnes âgées : 11 038 127,59 €** en baisse de 13,8 % par rapport à 2017 (12 802 916 €). La part la plus importante concerne les frais de séjour et d'hébergement soit 10 571 962,95 € (12 485 611 € en 2017).
- **diverses interventions sociales : 775 551,13 €** en diminution de 16,7 % par rapport à 2017 (931 346 €). Les secours d'urgence représentent 507 468,94 €.

b) Les contributions obligatoires : 19 395 122,58 €

Il s'agit :

- des **dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 477 220,29 €** en augmentation de 3,68 %,
- des **participations aux budgets annexes de 4 883 753,98 €** en diminution de 187 814 € par rapport à 2017,

- de la **contribution du Département aux dépenses du SDIS pour un montant de 8 056 307 €** en augmentation de + 4,1 % (7 737 317 € en 2017),

- de la compensation Loi Notre versée à la Région pour **1 977 841,31 €**.

c) Les participations : **3 717 045,32 €**

Elles concernent diverses contributions :

- **organismes de regroupement** (Barrage de Saint-Géraud, SMEAG, Syndicat départemental des déchets ménagers, SDAN) : **697 932 €** (808 828 € en 2017),

- **en matière d'éducation** **1 098 590,01 €** (1 022 989 € en 2017) qu'il s'agisse du remboursement des frais kilométriques à l'Université Jean Jaurès : **110 974,20 €** (111 861 € en 2017), des classes de découverte des écoles : **108 656,64 €** (103 509 € en 2017), des visites culturelles des écoles et collèges : **23 254,17 €** (25 033 € en 2017), des bourses versées aux collégiens : **188 425 €** (175 825 € en 2017), des secours attribués aux étudiants : **1 000 €** (2 500 € en 2017), du reversement de la DGD pour les transports scolaires (Montauban, Valence d'Agen) : **666 280 €** (604 261 € en 2017),

- **action sociale en direction du personnel départemental** : **789 030,18 €** (783 901 € en 2017),

- **en matière agricole** avec le versement de la dotation aux jeunes agriculteurs : **88 766 €** (140 731 € en 2017), et le soutien d'étiage : **34 690 €** (42 956 € en 2017),

- **indemnités et frais de formation et de déplacement des élus départementaux** : **1 008 037,13 €** (999 807 € en 2017),

d) Les subventions : **6 761 413,64 €**

Versées aux organismes publics, aux personnes privées et aux associations présentant un intérêt départemental, elles sont en diminution de 2,8% (6 960 812 € en 2017).

e) Dépenses diverses : **381 134,71 €**

6°) Les charges financières : 6 745 494,32 €

Le vieillissement du stock de la dette de la collectivité permet d'afficher une baisse de 5,98 % du montant des intérêts acquittés (7 174 976 € en 2017).

Le montant des intérêts du PPP baisse également à 865 899,60 € en 2018 contre 885 749 € en 2017.

7°) Les charges exceptionnelles : 1 293 055,84 €

Elles restent stables par rapport à 2017 (1 317 829 €) et concernent majoritairement la subvention exceptionnelle versée à la MDPH (1 169 362,20 €).

8°) Les opérations d'ordre : 23 195 834,66 €

Les amortissements du patrimoine représentent plus de 23 M€, le reste concernant les écritures liées aux cessions (valeur nette et plus value comptable).

B - LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

55 273 538,18 €

NATURE	CA 2017	Crédits votés 2018	CA 2018
Remboursement du capital de la dette	15 147 451 €	15 232 733 €	15 232 727,75 €
Refinancement de la dette	47 142 408 €	0 €	0,00 €
Investissements directs	17 305 925 €	27 085 398 €	21 059 734,54 €
Subventions versées	18 380 396 €	19 010 536 €	18 818 227,79 €
Autres investissements	1 296 587 €	1 485 874 €	162 848,10 €
Dépenses imprévues	0 €	2 500 000 €	0,00 €
Déficit reporté	0 €	0 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	99 272 768 €	65 314 541 €	55 273 538,18 €
Opérations d'ordre	8 683 455 €	15 236 898 €	9 456 380,83 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	107 956 222 €	80 551 439 €	64 729 919,01 €

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions versées s'élèvent à 40 M€, soit une progression de plus de 8 % au regard de 2017 (37 M€).

a) Les programmes départementaux

Avec 21 M€, ils concernent principalement :

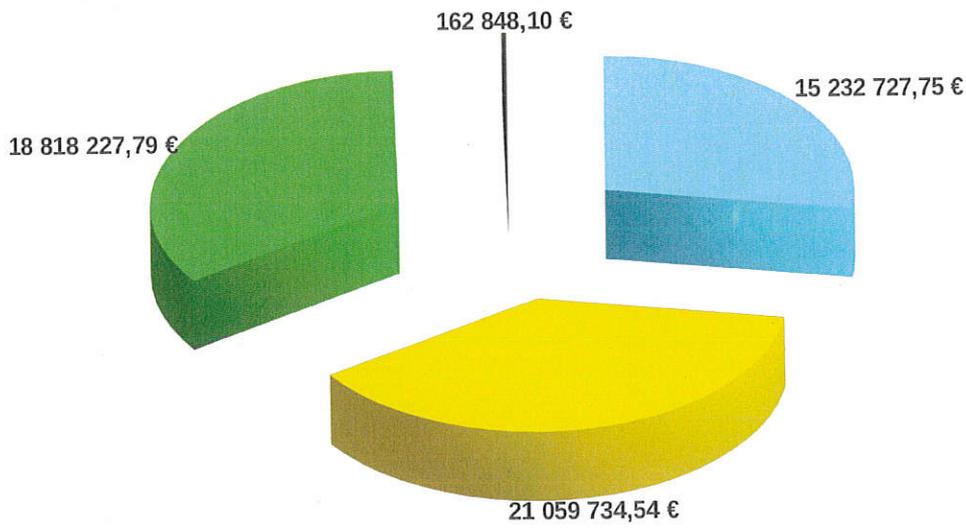
- la voirie départementale : 13 M€
- les collèges : 4,5 M€

b) Les subventions d'équipement aux communes, EPCI et tiers

D'un montant total de 18,8 M€, elles sont en hausse de 2,4 % par rapport à 2017 (18,4 M€).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

55 273 538,18 €



27,56%	Remboursement capital dette	15 232 727,75 €
38,10%	Dépenses investissements directes	21 059 734,54 €
34,05%	Subventions équipements versées	18 818 227,79 €
0,29%	Autres dépenses investissement	162 848,10 €

1°) Remboursement en capital de la dette : 15 232 727,75 €

Le remboursement de la dette propre s'élève à 14 737 203,35 € contre 14 671 775,30 € en 2017. Pour le PPP, le remboursement est quasi stable avec 495 524,40 € en 2018 contre 475 675,20 € en 2017.

2°) Les programmes départementaux : 21 059 734,54 €

La décomposition, par chapitre, des investissements départementaux pour 2018 est la suivante :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	569 872,50 €	320 623,99 €	584 815,03 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	2 238 617,35 €	2 934 220,23 €	3 508 531,51 €
Chapitre 23 Travaux en cours	15 653 737,37 €	14 051 081,02 €	16 966 388,00 €
TOTAL	18 462 227,22 €	17 305 925,24 €	21 059 734,54 €

Le détail, par secteurs est le suivant :

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
0202	Administration (autres moyens)	1 163 161,03 €	1 485 673,00 €	1 217 163,90 €
023	Information, communication	8 164,95 €	19 381,00 €	63 974,40 €
11	Gendarmerie, sécurité, justice	31 983,12 €	190 134,00 €	130 579,21 €
221	Collèges	3 377 168,69 €	3 363 197,00 €	4 529 616,68 €
23	Enseignement supérieur	257 477,97 €	647 028,00 €	11 655,27 €
28	Autres services périscolaires	7 956,66 €	6 319,00 €	379,99 €
311	Activités artistiques	3 186,73 €	26 391,00 €	16 933,05 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	268 308,91 €	135 335,00 €	60 664,07 €
313	Bibliothèques et médiathèques	18 937,60 €	31 168,00 €	130 898,85 €
315	Services d'archives	101 800,19 €	32 076,00 €	230 478,15 €
33	Jeunesse et loisirs	51 337,42 €	109 795,00 €	157 249,11 €
40	Services communs	616,37 €	5 427,00 €	2 271,39 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le: **1 JUL. 2019**

ID : 082-228200010-20190626-CD20190626_9-DE

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
48	Autres actions	29 038,23 €	62 623,00 €	218 332,09 €
50	Services communs	52 601,80 €	42 653,00 €	445 930,45 €
51	Famille et enfance	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €
52	Personnes handicapées	0,00 €	3 129,00 €	21 412,85 €
61	Eaux et assainissement	0,00 €	1 010,00 €	6 623,86 €
621	Réseau routier départemental	12 747 827,56 €	10 722 956,00 €	13 072 330,18 €
622	Viabilité hivernale	258 001,86 €	388 883,00 €	633 920,59 €
738	Autres actions milieu naturel	5 966,90 €	0,00 €	38 096,40 €
81	Transports scolaires	59 790,07 €	16 817,00 €	6 393,80 €
91	Structures animation économique	0,00 €	0,00 €	1 334,70 €
94	Développement touristique	18 901,16 €	10 230,00 €	63 495,15 €
TOTAL		18 462 227,22 €	17 305 925,00 €	21 059 734,14 €

3°) Les subventions d'équipement versées aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 18 818 227,79 €

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
21	Enseignement du premier degré	1 380 697 €	1 709 643 €	959 831,00 €
221	Collèges	3 858 €	3 315 €	200 000,00 €
222	Lycées	17 576 €	17 576 €	17 576,00 €
311	Activités artistiques	294 736 €	294 736 €	294 736,00 €
312	Patrimoine (musées, monuments)	256 746 €	343 794 €	444 542,00 €
313	Bibliothèques et médiathèques	90 717 €	6 541 €	3 624,00 €
32	Sports	730 479 €	988 835 €	691 622,00 €
48	Autres actions	9 327 €	9 327 €	9 327,00 €
51	Famille et enfance	15 552 €	15 552 €	0,00 €
52	Personnes handicapées	4 717 €	4 717 €	4 717,00 €
53	Personnes âgées	417 984 €	0 €	0,00 €

Fonction	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
538	Autres	0 €	508 754 €	474 721,00 €
58	Autres interventions sociales	5 722 €	5 722 €	37 482,00 €
61	Eaux et assainissement	2 845 853 €	3 014 541 €	2 762 152,59 €
628	Autres réseaux de voirie	2 418 298 €	2 892 118 €	2 992 448,00 €
68	Autres réseaux	210 841 €	149 432 €	156 853,00 €
72	Logement	3 168 245 €	2 823 664 €	4 090 121,20 €
731	Actions traitement des déchets	286 808 €	198 897 €	260 489,00 €
738	Autres actions milieu naturel	19 803 €	699 €	0,00 €
74	Aménagement et développement rural	4 332 849 €	4 016 180 €	4 219 185,00 €
91	Structures animation, économiques	0 €	576 076 €	607 938,00 €
928	Autres	198 972 €	273 946 €	251 512,00 €
93	Industrie, commerce, artisanat	1 006 421 €	416 670 €	248 251,00 €
94	Développement touristique	204 861 €	109 661 €	91 100,00 €
TOTAL		17 921 062 €	18 380 396 €	18 818 227,79 €

Ces programmes destinés aux communes, EPCI et aux tiers s'élèvent, cette année, à 18 818 227,79 € :

* subventions en capital..... 14 624 489,20 € (14 026 166 € en 2017)

* subventions en annuités... 4 193 738,59 € (4 354 230 € en 2017).

4°) Les autres dépenses d'investissement : 162 848,10 €

Il s'agit des dépenses concernant le chapitre 27 pour 73 370 € (prêts au personnel) ainsi que des dépenses concernant les opérations réalisées pour compte de tiers pour un montant de 89 478,10 €.

5°) Les dépenses d'ordre : 9 456 380,83 €

Ces opérations concernent les amortissements de subventions d'investissement, les travaux en régie ou encore les intégrations comptables.

CHAPITRE III

LES RESTES A RÉALISER

Vous trouverez, ci-après, par fonction, l'ensemble des recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2018.

Ces opérations ont été reportées dans le budget primitif de 2019.

Elles s'élèvent à **16,2 M€ en recettes et 41,1 M€ en dépenses**. Les principaux montants concernent :

- le collège de Verdun : 8,2 M€ en dépenses et 1,9 M€ en recettes,
- les travaux dans les collèges : 8,2 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes,
- la rénovation des Archives Départementales : 4,2 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes,
- la voirie départementale : 2,2 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes,
- les subventions versées aux communes et EPCI : 8,3 M€ en dépenses.

A) Les recettes : 16 269 550,76 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	1 385 481,47 €
	Prêts au personnel	53 455,00 €
	DGE	261 120,00 €
	Vélo voie verte, pente d'eau et grotte de Bruniquel	1 070 906,47 €
02	Admin. générale	12 900,00 €
221	Collèges	3 922 249,29 €
	Verdun	1 887 000,00 €
	Collège numérique	492 520,00 €
	Collège Montech	405 000,00 €
23	Centre universitaire	2 144 400,00 €
31	Culture	421 637,00 €
	Archives Départementales	400 000,00 €
61	Eaux et assainissement	20 000,00 €
62	Routes et voirie	1 323 677,00 €
72	Logement	6 832 847,00 €
73	Environnement	96 028,00 €
94	Développement touristique	110 331,00 €
	TOTAL	16 269 550,76 €

B) Les dépenses : 41 159 714,11 €**1) Les programmes départementaux : 32 847 276,11 €**

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
01	Opérations non ventilables	1 648 103,97 €
0202	Administration générale	1 802 492,71 €
	Logiciels	474 886,80 €
	Acquisition de véhicules	65 632,00 €
	Acquisition de matériel informatique,réseaux et mobilier	626 522,75 €
	Acquisition de matériel	158 550,23 €
	Travaux sur bâtiments	226 472,93 €
023		11 572,00 €
11	Gendarmerie	358 944,43 €
2	Enseignement	20 344 246,91 €
	dont Collège de Verdun-sur-Garonne	8 184 881,42 €
	Centre Universitaire	3 877 648,50 €
31	Culture	4 866 345,88 €
	Abbaye de Belleperche	43 568,43 €
	Médiathèque Départementale	415 452,10 €
	Archives Départementales	4 199 953,28 €
33	Centre de vacances de Mimizan-Plage	15 013,01 €
4 et 5	Action sociale	1 371 654,00 €
	Acquisition de matériel	12 293,60 €
	Travaux sur bâtiments	1 336 988,81 €
61	Infrastructures fluviales	58 317,10 €
62	Voirie départementale	2 199 450,50 €
72	Logement	25 254,00 €
738	Autres actions milieu naturel	37 509,60 €
94	Développement touristique	108 372,00 €
	TOTAL	32 847 276,11 €

2) Les subventions d'équipement restant à verser aux communes, EPCI et tiers ou programmes non départementaux : 8 312 438 €

Fonction	Libellé	Restes à réaliser
21	Enseignement 1 ^{er} degré	1 254 261 €
221	Collèges privés	8 000 €
312-313	Patrimoine culturel	405 418 €
32	Equipements sportifs	664 303 €
5	Equipements médico-sociaux	397 350 €
61	Eaux et assainissement	1 017 607 €
628	Voirie communale	57 577 €
63	Infrastructures ferroviaires-aéroport	40 000 €
68	Autres réseaux	38 021 €
72	Logement	1 863 388 €
73	Environnement	109 754 €
74	Aménagement et développement rural	1 881 113 €
928	Agriculture-Pêche	44 257 €
93	Industrie, commerce, artisanat	350 804 €
94	Développement touristique	180 585 €
	TOTAL	8 312 438 €

CHAPITRE IV

L'ÉPARGNE

1°) L'épargne de gestion : 39 754 395 €

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne de gestion 2018 est en diminution de 14,65 % par rapport à 2017 (46 579 193€).

2°) L'épargne brute : 32 550 046 €

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minoré des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer son remboursement en capital de la dette.

Notre épargne brute passe de 40,1 millions d'euros au CA 2017 à **32,5 millions d'euros** au CA 2018 (-7,6 M€), les dépenses de gestion (-3,5 M€) ayant diminué moins vite que les recettes (-11,1 M€).

Dans le détail, pour les recettes, la fiscalité directe baisse de 7 M€ (dont 9,3 M€ liée à la CVAE partie à la Région), la fiscalité indirecte progresse de 1 M€, l'APA diminue de 2,5 M€, le RSA de 0,7 M€ et le groupe des recettes d'exploitation, financières et exceptionnelles diminuent de 2,3 M€.

Pour les dépenses, les charges à caractère général baissent de 10,8 M€ (transfert des transports), le RSA progresse de 1,4 M€, l'APA de 1,1 M€, les charges courantes chapitre 65 de 4,3 M€ (+500 K€ pour la PCH, +2,1 M€ pour les frais de séjours et d'hébergements, +300 K€ pour le SDIS, +160 K€ pour les collèges, +1,2 M€ pour le reste) et les dépenses financières diminuent de 400 K€.

3°) L'épargne nette : 17 317 318 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette du Département passe de 24,9 M€ en 2017 à **17,3 M€** en 2018 (-7,6 M€).

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le **1 JUL. 2019** 

ID : 082-228200010-20190626-CD20190626_9-DE

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Épargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €
Épargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €

CHAPITRE V

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

1°) La dette propre nette au 31/12/2018 : 188 495 996 €

- ◆ taux moyen : 3,13 % (il était de 3,35 % en 2017),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans 6 mois** (13 ans et 10 mois en 2017).

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû dette propre	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €	192 900 680 €
Annuité	20 098 226 €	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €	20 775 744 €
Intérêts	8 037 427 €	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €	6 038 541 €
Capital	12 060 798 €	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €	14 737 203 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €	4 404 684 €
Capital restant dû net	190 994 882 €	190 889 653 €	191 509 659 €	189 832 774 €	188 495 996 €

2°) Le PPP de Verdun-sur-Garonne au 31/12/2018 : 15 312 840 €

- ◆ taux fixe : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **18 ans 10 mois**.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû	17 410 346 €	16 738 459 €	16 284 040 €	15 808 364 €	15 312 840 €
Annuité	2 060 073 €	1 594 062 €	1 361 424 €	1 361 424 €	1 361 424 €
Dont intérêts	943 224 €	923 537 €	907 004 €	885 748 €	865 900 €
Dont capital	1 116 849 €	670 525 €	454 420 €	475 675 €	495 524 €

3°) L'encours total de la dette nette : 203 808 836 €

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	210 446 248 €	208 213 520 €
Annuité	22 158 299 €	22 531 916 €	22 372 980 €	23 290 211 €	22 137 168 €
Capital	13 177 647 €	13 775 754 €	14 104 414 €	15 147 450 €	15 232 727 €
Intérêts	8 980 651 €	8 756 162 €	8 268 566 €	8 142 760 €	6 904 441 €
Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €	4 805 110 €	4 404 684 €
Capital restant dû net	208 405 228 €	207 628 112 €	207 793 699 €	205 641 138 €	203 808 836 €

L'encours net après prise en compte du fonds de soutien se réduit de 4,6 M€ entre 2014 et 2018.

Par rapport à 2014, on constate :

- une diminution de 2 076 210 € des intérêts payés qui fait suite à la négociation de nouveaux prêts à taux très bas et l'extinction de vieux prêts plus chers,
- une augmentation de 1 654 654 € du remboursement du capital liée à la structure de la dette (fonds de soutien déduit).

CHAPITRE VI

L'EXCÉDENT

Ainsi que je l'ai indiqué au début de ce rapport, **l'excédent global de clôture** constituant la différence entre le résultat de fonctionnement et le déficit d'investissement, s'élève à :

42 849 256 €

1°) La détermination du résultat :

En vertu des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 52 et de l'article L3312-6 du CGCT, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin de financement) corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2018,
- au résultat de la section de fonctionnement corrigé du résultat de l'année 2017.

De ce fait, les résultats 2018 du budget principal sont les suivants :

A) Section d'investissement :

a) Résultat de clôture : 4 402 188,05 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	64 729 919,01 €	47 282 605,06 €	-17 447 313,95 €
	Excédent 2017 (compte 001)		7 674 503,22 €	7 674 503,22 €
	Affectation résultat 2017		14 174 998,78 €	14 174 998,78 €
	Solde global d'exécution	64 729 919,01 €	69 132 107,06 €	4 402 188,05 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un résultat de clôture identique de **4 402 188,05 €**.

b) Besoin de financement : 20 487 975,30 €

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au différentiel des restes à réaliser diminué du résultat 2018 de cette même section (4 402 188,05 €).

	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2018	41 159 714,11 €	16 269 550,76 €	-24 890 163,35 €
Total	41 159 714,11 €	16 269 550,76 €	-24 890 163,35 €

B) Résultat de la section de fonctionnement : 38 447 067,95 €

	Dépenses	Recettes	Solde	
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	283 024 120,05 €	301 721 691,18 €	18 697 571,13 €
	Excédent 2017 reporté (002)		19 749 496,82 €	19 749 496,82 €
	Résultat à affecter	283 024 120,05 €	321 471 188,00 €	38 447 067,95 €

Le compte de gestion du Payeur Départemental fait apparaître un excédent identique soit **38 447 067,95 €**.

C) Excédent de fonctionnement : 17 959 092,65 €

La constitution et le volume de l'excédent de fonctionnement dépendent, certes, du niveau d'exécution des dépenses et des recettes, mais aussi de la part de recettes devant être affectée à la section d'investissement dont **le besoin de financement** pour 2018 est de **20 487 975,30 €**.

La combinaison des deux facteurs ci-dessus évoqués (résultat de fonctionnement – besoin de financement de la section d'investissement) génère un excédent de fonctionnement de **17 959 092,65 €**.

2°) L'affectation du résultat :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 52, je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement soit **38 447 067,95 €** :

- pour 20 487 975,30 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),

- le solde, soit 17 959 092,65 € en section de fonctionnement (compte 002).

L'affectation du résultat de l'exercice 2018 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2019 et est identique à celle ci.